

Adilon B

413056

! SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial Adilon B 413056

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées Conditions d'utilisation recommandées

Nettoyant alcalin

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant / fournisseur BAYROL France SAS

Chemin des hirondelles, BP 52, F-69572 Dardilly Cedex

Téléphone +33 (0)4 72 53 23 87

E-Mail bayrol@bayrol.fr Internet www.bayrol.fr

Méthode de classification

Service des renseignements

E-mail (personne compétente): ASchwarzenboeck@bayrol.de

1.4. Numéro d'appel d'urgence

FR: N° ORFILA (INRS), Téléphone +33 (0)1 45 42 59 59; BE:

Centre Antipoison +32 70 245 245

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]

Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]

Classes de risques et Consignes en catégories des risques cas de danger

Flam. Liq. 3 H226 Met. Corr. 1 H290 Skin Corr. 1B H314

Consignes en cas de danger

H226 Liquide et vapeurs inflammables. H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]





GHS02

GHS05

Mot signal Danger

Consignes en cas de danger

H226 Liquide et vapeurs inflammables.



Adilon B

413056

| H290 Peut être | corrosif pour | les métaux. |
|----------------|---------------|-------------|
|----------------|---------------|-------------|

H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

| Consignes de sécu | ırité |
|-----------------------|--|
| P101 P102 | En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. Tenir hors de portée des enfants. |
| P210 | Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. |
| P280 | Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux. |
| P301 + P330 + P331 | EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir. |
| P303 + P361 + P353 | EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher. |
| P305 + P351 + | EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. |
| P338 | Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. |
| P308 + P311 | EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. |

Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette

Garder sous clef.

hydroxyde de sodium

P405

P501

2.3. Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACh.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

non applicable

3.2. Mélanges

parfums

Composants dangereux

| • | • | | | |
|-----------|--------------|---|-----------------|---|
| CAS No | EC No | Désignation | [% en poids] | Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/ GHS] |
| 64-17-5 | 200-578-6 | éthanol | 5 | Flam. Liq. 2, H225 |
| 111-76-2 | 203-905-0 | 2-butoxyéthanol | 7 | Acute Tox. 4, H332 / Acute Tox. 4, H312 / Acute Tox. 4, H302 / Eye Irrit. 2, H319 / Skir Irrit. 2, H315 |
| 1310-73-2 | 215-185-5 | hydroxyde de sodium | < 5 | Skin Corr. 1A, H314 |
| REACH | | | | |
| CAS No | Désignatio | n | | REACH numéro d'enregistrement |
| 64-17-5 | éthanol | | | 01-2119457610-43-XXXX |
| 111-76-2 | 2-butoxyéth | anol | | 01-2119475108-36-XXXX |
| 1310-73-2 | hydroxyde o | de sodium | | 01-2119457892-27-XXXX |
| LIMONENE | (CAS 5989-27 | nts selon le décret CE n° 648/2004, 7-5) surface anioniques | annexe VII | |



Adilon B

413056

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Remarques générales

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Les symptômes d'intoxication peuvent n'apparaître qu'après quelques heures; une surveillance médicale d'au moins 48 heures est donc indispensable.

Protéger les secouristes.

Après inhalation

Transporter la personne accidentée à l'air frais et la faire étendre.

En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

Après contact avec la peau

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement et abondamment à l'eau.

Consulter le médecin.

Après contact avec les yeux

Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes.

Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.

Appeler aussitôt un médecin.

Après ingestion

Ne pas faire vomir.

Assurer un traitement médical.

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Remarques s'adressant au médecin / dangers éventuels

En cas d'ingestion: brûlures dans la bouche, le pharynx, le tube digestif et le tractus gastro-intestinal. Danger de perforation pour l'oesophage et l'estomac.

Risque de lésions oculaires graves.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Remarques s'adressant au médecin / traitement

Traitement symptomatique.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyen d'extinction

Agents d'extinction appropriés

eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucune information disponible.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection en cas d'incendie

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Porter un vêtement complet de protection.

Remarques diverses

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.



Adilon B

413056

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Personnel non formé pour les cas d'urgence

Utiliser un vêtement de protection individuelle.

Tenir à l'écart des sources d'ignition.

Sol très glissant suite au déversement du produit.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Diluer avec beaucoup d'eau.

Eliminer les résidus par rinçage à l'eau.

6.4. Référence à d'autres sections

Maniement sûr: voir paragraphe 7 Evacuation: voir paragraphe 13

Protection individuelle: voir paragraphe 8 Numéro d'appel d'urgence: voir paragraphe 1

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions lors de la manipulation

Aucune mesure particulière si utilisation appropriée.

Mesures générales de protection

Eviter le contact avec les yeux et la peau.

Mesures d'hygiène

Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail.

Conserver à l'écart des aliments et boissons.

Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.

Remarques relatives à la protection contre l'incendie et l'explosion

Conserver à l'écart de toute source d'ignition - ne pas fumer.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions à remplir par les lieux de stockage et les conteneurs

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Remarques relatives au stockage avec d'autres produits

Ne pas stocker avec les aliments pour animaux.

Ne pas stocker avec des produits alimentaires.

Informations diverses relatives aux conditions de stockage

Conserver les récipients hermétiquement fermés dans un endroit frais et bien ventilé.

Stabilité au stockage

Durée de stockage: 5 ans.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandations pour des conditions d'utilisation indiquées

Voir paragraphe 1.2



Adilon B

413056

! SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle (91/322/CEE, 2000/39/CE, 2004/37/CE, 2006/15/CE ou 2009/161/UE)

| CAS No | Désignation | Туре | [mg/m3] | [ppm] | Remarque |
|----------|-----------------|-------------|---------|-------|----------|
| 111-76-2 | 2-butoxyéthanol | 8 heures | 98 | 20 | peau |
| | | Court terme | 246 | 50 | |

8.2. Contrôle de l'exposition

Protection respiratoire

protection respiratoire en présence d'aérosol ou de brouillard de produit

Protection des mains

gants résistant aux produits chimiques

Matériaux appropriés (recommandé : index de protection 6, temps de perméation > 480 minutes selon la norme EN 374)

Caoutchouc nitrile (NBR) - épaisseur de couche : 0,4 mm Caoutchouc butyle (butyle) - épaisseur de couche : 0,7 mm

Observer les modes d'emploi des fabricants respectifs à cause de la grande diversité des types

Protection des yeux

lunettes à coques EN 166: 2001

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

aspectCouleurOdeurliquidejaune clairdouçâtre

Seuil olfactif non déterminé

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

| | Valeur | Température | à | Méthode | Remarque |
|---|---------------|-------------|--------|----------------------------|----------|
| valeur pH | 12,7 | 20 °C | 50 g/l | potentiometrique | |
| Température d'ébullition/ plage d'ébullition | non déterminé | | | | |
| Température de fusion / Point de congélation | non déterminé | | | | |
| Point d'éclair | 51 °C | | | DIN EN 22719 / ISO 2719 | |
| Vitesse d'évaporation | non déterminé | | | | |
| Inflammation (à l'état solide) | non déterminé | | | | |
| Inflammation (à l'état gazeux) | non déterminé | | | | |



Adilon B 413056

| | Valeur | Température | à | Méthode | Remarque |
|--|---------------|-------------|---|------------|--------------------------------|
| Température d'inflammation | non déterminé | | | | |
| Température d'auto- inflammation | non déterminé | | | | |
| Limite inférieure d'explosibilité | non déterminé | | | | |
| Limite supérieure d'explosibilité | non déterminé | | | | |
| Pression de vapeur | non déterminé | | | | |
| Densité relative | 1,02 g/cm3 | 20 °C | | aréométrie | |
| Densité de vapeur | non déterminé | | | | |
| Solubilité dans l'eau | | | | | miscible en toutes proportions |
| Solubilité dans un autre produit | non déterminé | | | | |
| Coefficient de distribution (n-octanol/ eau) (log P O/W) | non déterminé | | | | |
| Température de décomposition | non déterminé | | | | |
| Viscosité | non déterminé | | | | |
| Propriétés comburantes Aucune information disponib | le. | | | | |
| Propriétés explosives Aucune information disponib | le. | | | | |
| 9.2. Autres informations Aucune information disponib | | | | | |

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Aucune information disponible.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune information disponible.

10.4. Conditions à éviter

Réagit au contact des acides forts.

Réagit au contact des métaux communs en dégageant de l'hydrogène.



Adilon B 413056

10.5. Matières incompatibles

Aucune information disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Décomposition thermique

Remarque Le produit ne se décompose pas s'il est utilisé conformément aux prescriptions.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Hautement toxique/Irritation / sensibilisation

| | Valeur/Evaluation | Espèces | Méthode | Remarque | |
|--------------------------|-------------------------------------|---------|---------|----------|--|
| DL50 aiguë par ingestion | Aucune donnée disponible | | | | |
| Irritation de la peau | Corrosif | | | | |
| Irritation des yeux | Risque de lésions oculaires graves. | | | | |

Toxicité subaiguë - Cancérigène

| | Valeur | Espèces | Méthode | Evaluation | |
|-------------|-----------------------------|---------|---------|------------|--|
| Mutagène | Aucune donnée disponible | | | | |
| Tératogène | Aucune donnée disponible | | | | |
| Cancérigène | Aucune donnée disponible | | | | |

Constatations empiriques

En cas d'ingestion: brûlures dans la bouche, le pharynx, le tube digestif et le tractus gastro-intestinal. Danger de perforation pour l'oesophage et l'estomac.

Remarques générales

absence de données toxicologiques

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Aucune information disponible.

| 12.2. | Persistance | et déc | ıradabilité |
|-------|--------------------|--------|--------------|
| 12.2. | i ci sistanice | et det | II auabilite |

| 12.2. I disistance d | Taux d'élimination | Méthode d'analyse | Méthode | Evaluation | |
|----------------------|-----------------------|-------------------|---------|------------|--|
| Biodégrabilité | > 90 % | | | | |

La partie organique du produit est biodégradable.



Adilon B 413056

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACh.

12.6. Autres effets nocifs

Comportement dans les stations d'épuration

Le produit est une lessive alcaline. Avant introduction de rejets dans les stations d'épuration, une neutralisation est généralement nécessaire.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations relatives au produit

Eliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur.

Il n'existe pas de normes harmonisées dans les pays membre de l'Union Européenne réglant l'utilisation des déchets chimiques et des déchets résiduels.

Recommandations relatives à l'emballage

Les emballages non contaminés peuvent être recyclés.

Produit de nettoyage recommandé

eau

SECTION 14: Informations relatives au transport

| | ADR/RID | IMDG | IATA-DGR |
|--|------------------------------------|------------------------------|---------------------------|
| 14.1. Numéro ONU | 1824 | 1824 | 1824 |
| 14.2. Nom d'expédition des Nations unies | HYDROXYDE DE SODIUM EN SOLUTION | SODIUM HYDROXIDE SOLUTION | Sodium hydroxide solution |
| 14.3. Classe(s) de danger pour le transport | 8 | 8 | 8 |
| 14.4. Groupe d'emballage | II | II | II |
| 14.5. Dangers pour l'environnement | Non | Non | Non |

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune information disponible.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Aucune information disponible.

Transport terrestre et navigation intérieure ADR/RID

Étiquette de danger 8 code de restriction en tunnel E Code de classification C5



Adilon B

413056

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Autres réglementations (UE)

À observer:

Observer la directive 98/24/CE pour la protection de la santé et de la sécurité des salariés en présence d'un risque présenté par des substances chimiques au poste de travail.

Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents.

Directive COV (composants organiques volatils)

Teneur COV 12 % (composants organiques volatils)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

SECTION 16: Autres informations

Utilisation recommandée et restrictions

Respecter la legislation nationale et locale en vigueur relative à des produits chimiques.

Informations diverses

Voir fiche technique du produit.

Les indications données ici sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Elles décrivent les dispositions de sécurité à prendre vis á vis du produit concerné. Elles ne représentent pas une garantie sur les propriétés du produit.

Indications de changement: "!" = Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente. Version précédente: 1.9

Source des principales informations

Résultats des analyses du laboratoire de Bayrol Munich

Renseignements puisés dans différents manuels techniques

Études toxicologiques NIOSH-Tox

Selon les législations en vigueur

| H302 Nocif en cas d'ingestion. | |
|---|---------|
| 11302 Noch en cas d'ingestion. | |
| H312 Nocif par contact cutané. | |
| H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions de | s yeux. |
| H315 Provoque une irritation cutanée. | |
| H319 Provoque une sévère irritation des yeux. | |
| H332 Nocif par inhalation. | |